



Espace rural

petites et moyennes collectivités
et gouvernance mondiale

série CAHIERS DE PROPOSITIONS

Matthieu Calame

Les cahiers de propositions

Le Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale favorise l'élaboration et la diffusion d'une collection de cahiers de propositions les plus pertinentes pour mettre en œuvre les ruptures et les mutations nécessaires à la construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, plus juste et plus soutenable.

Les cahiers de propositions sont publiés en différentes langues et regroupés selon une grille composée des cinq grands chapitres de la gouvernance mondiale :

- Écologie et gestion de la planète
- Économie et globalisation
- Gouvernance politique, systèmes étatiques et institutions
- Paix, sécurité et conflits armés
- Connaissance, science, éducation, société de l'information et la communication



Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale
décembre 2010

www.world-governance.org

ICONOGRAPHIE : Dominique Monteau

GRAPHISME : Elsa Lescure

Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage des Conditions Initiales à l'Identique

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>



Ce cahier est sous Licence Creative Commons permettant aux lecteurs de l'utiliser, le reproduire, le diffuser, sous la condition de mentionner le titre, les auteurs et le Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale. Il ne peut pas être modifié ni commercialisé.

**Espace rural
petites et moyennes
collectivités et gouvernance
mondiale**

Matthieu Calame

décembre 2010

Sommaire

INTRODUCTION	6
Les enjeux induits par la « métropolisation » sur l'espace rural et les petites et moyennes collectivités (PMC)	6
Délimitation du champ de l'espace rural et des PMC	6
Et la métropole durable ?	8
 PROPOSITIONS	10
1. Maintenir les capacités politiques et culturelles	11
Proposition 1 - Renforcer la démocratie locale	11
Proposition 2 - Monnaie et crédit local	13
Proposition 3 - Décentraliser les lieux de formation et de décision	14
Proposition 4 - Renforcer les régies territoriales	15
Proposition 5 - Faciliter les échanges entre ruraux	16
Proposition 6 - Valoriser les compétences et soutenir l'éducation populaire rurale	16
Proposition 7 - Maintenir le maillage des villes moyennes	17
Proposition 8 - Renforcer la vie culturelle locale	18
2. Produire des ressources	20
Proposition 9 - Une politique agricole stabilisatrice	20
Proposition 10 - Faciliter l'information sur les marchés	21
Proposition 11 - Modifier le modèle foncier	21
Proposition 12 - Sélection mutualiste des semences	22
Proposition 13 - Favoriser l'installation en milieu rural	23
Proposition 14 - Énergie et matière organique	23
3. Protéger les ressources naturelles vitales	26
Proposition 15 - Une fiscalité écologique	26
Proposition 16 - Une politique forestière énergétique	27
Proposition 17 - Soutenir l'agroforesterie	28
Proposition 18 - Stopper l'urbanisation des meilleures terres	30
Proposition 19 - Inverser la logique des marchés de gaz à effet de serre	30

INTRODUCTION

Les enjeux induits par la « métropolisation » sur l'espace rural et les petites et moyennes collectivités (PMC)

Le monde actuel est marqué par quatre grandes tendances :

- un accroissement de la population mondiale, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2050 pour culminer à 9,5 milliards d'habitants. Cet accroissement sera particulièrement fort en ville. En 2007, la population urbaine est d'ailleurs devenue, pour la première fois dans l'histoire, plus importante que la population rurale et l'on prévoit que cet écart va s'accroître ;
- dans un grand nombre de cas, les villes se développent sur les terres les plus fertiles et cette urbanisation est fortement littorale : elle se concentre au bord de la mer ou de très grands fleuves ;
- les problèmes d'eau et d'énergie vont aller en augmentant, à la fois du fait de la croissance démographique, mais également en raison du réchauffement climatique ;
- l'approvisionnement alimentaire des populations pauvres de ces villes soulève des problèmes, comme l'a illustré la récente crise alimentaire.

L'humanité semble devoir faire face non seulement à une urbanisation sans précédent, mais encore au développement de grandes métropoles, mégapoles et, plus généralement, de conurbations regroupant plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions d'habitants. Si, historiquement, les grands pôles urbains ont toujours exercé une forte influence, tant économique que sociale, politique ou culturelle, sur les campagnes et sur les villes de moindre dimension, ce poids sera d'autant plus considérable que la majorité de la population mondiale sera urbaine, et même *méga-urbaine* si l'on peut désigner ainsi le fait qu'elle vivra dans des mégapoles. Si, par le passé, il a pu exister des civilisations presque exclusivement rurales, cela semble inconcevable aujourd'hui, et *a fortiori* demain. Le monde rural et les PMC, *volens nolens*, trouveront leur place et leur chemin en complémentarité du monde urbain. Au reste, les populations urbaines sont massivement constituées – et même très majoritairement si l'on remonte à deux ou trois générations – de ruraux.

Délimitation du champ de l'espace rural et des PMC

Comment définir l'espace rural, les petites et moyennes collectivités et la population qui les occupe ?

Le concept d'espace rural se définit à la fois par contraste par rapport aux espaces sauvages et par rapport aux espaces urbains.

Par rapport aux espaces sauvages, l'espace rural est un espace géré par l'homme de manière relativement intensive. « De manière relativement intensive », car désormais les espaces sauvages font eux-mêmes l'objet d'une « gestion ». Il nous faut donc admettre une limite floue. Mais on comprend bien qu'il s'agit d'un espace peuplé de manière sédentaire et dont chaque parcelle a un propriétaire (individu, collectivité) ou un gestionnaire qui y exerce généralement une activité socio-économique. C'est en cela que l'espace rural s'oppose aux grands territoires « naturels » ou « sauvages » très faiblement peuplés.

Si la limite entre l'espace sauvage et l'espace rural pose déjà problème, la limite entre l'espace rural et l'espace urbain relève de la pure convention. En effet, à partir de quelle taille une agglomération passe-t-elle du hameau au village, du village au bourg, du bourg à la petite ville, de la petite ville à la moyenne, de la moyenne à la grande et de la grande à la mégalopole ? En Inde, il est courant d'appeler villages des agglomérations de 8 000 à 10 000 habitants, considérées comme des villes en Europe. Toutefois, il est clair qu'à partir d'une certaine taille, l'agglomération devient si grande que les relations entre son centre et la campagne environnante deviennent plus ténues, voire nulles. Au moins dans l'imaginaire des habitants. Car il en va tout autrement de l'approvisionnement, et surtout des déchets : l'habitant d'une métropole peut ignorer l'espace rural, il n'en reste pas moins vital pour la métropole.

Mais, en effet, pour les habitants de bien des grandes agglomérations, la notion de « campagne environnante » n'a plus guère de sens. L'agglomération devient alors un monde en soi, dont les habitants ne fréquentent plus les marges rurales de leur conurbation, marges qu'ils n'ont peut-être jamais fréquentées du reste, puisqu'ils sont souvent des migrants et des descendants de migrants venus de régions lointaines. S'il leur arrive de retourner à la campagne, c'est donc souvent fort loin, dans leur village d'origine. Parallèlement, les besoins de ces agglomérations deviennent tels que leurs arrière-pays ne peuvent leur suffire. Pour prospérer, elles s'inscrivent dans des échanges lointains qui dissolvent encore plus leur lien avec l'espace rural proche.

Mais alors, où placer la limite entre le rural et les PMC d'une part, et l'urbain au sens où nous venons de le définir ? Approximativement, entre 20 000 et 100 000 habitants selon les moyens techniques de transport et de conservation. On admettra donc par la suite que l'espace rural et les PMC comprennent les agglomérations qui, du fait de leur taille moyenne et de la nature de leur activité, ne sont pas des

« métropoles » et demeurent extrêmement liées à leur territoire environnant. Si l'on veut à tout prix donner une limite stricte, convenons de la placer à 30 000 habitants, en reconnaissant toutefois le caractère arbitraire de cette limite.

Ainsi entendus, espace rural et PMC constituent un ensemble qui comprend aussi bien des espaces forestiers, dès lors que ceux-ci font l'objet d'une gestion, des espaces agricoles, que des agglomérations. C'est dire si ces espaces offrent une grande diversité de situations, allant de zones en déclin à des zones prospères, de zones extrêmement peu denses, voire menacées d'abandon, à des zones extrêmement denses et actives possédant un maillage d'agglomérations et d'activités, voire de collectivités passées dans l'orbite de grandes agglomérations et partiellement satellisées d'un point de vue économique, culturel et, éventuellement, politique.

Ce qui fait l'unité de toutes ces zones, c'est qu'elles sont confrontées à une série de défis communs :

- gérer par l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture d'eau douce des « écosystèmes artificialisés », afin de produire alimentation et matières premières, et ce de manière durable sur le plan écologique ;
- maintenir face au développement des métropoles une certaine autonomie culturelle, politique, démographique et économique ;
- et, de plus en plus, fournir de nouveaux services d'intérêt général, tels que la contribution à l'équilibre climatique, l'épuration de l'eau.

C'est pourquoi on peut distinguer un certain nombre de « problématiques » ou de fonctionnalités :

- la question de leurs capacités politiques et culturelles ;
- la question de la production de ressources économiques (alimentation, carburant, textile) ;
- la question de la protection des ressources naturelles vitales (eau, sol, biodiversité).

Le choix a été fait de classer les propositions qui suivent en fonction de ces trois catégories de préoccupations.

Et la métropole durable ?

Il est évident qu'une prospérité durable de l'espace rural sera d'autant plus aisée à atteindre que l'espace urbain connaîtra lui-même un développement harmonieux. Or, celui-ci ne se fera pas si la croissance est trop rapide. Un développement har-

monieux des métropoles implique donc que l'espace rural conserve une attractivité. En outre, il est clair que l'extrême dépendance économique et biologique des agglomérations à l'égard des espaces ruraux oblige à un développement concerté et à repenser la nature des échanges entre l'agglomération et l'espace rural. La « métropolisation » des populations invite donc à imaginer une nouvelle ruralité attractive et complémentaire du développement urbain.

PROPOSITIONS

Avertissement : Les propositions qui suivent sont de nature technique et institutionnelle. Elles n'abordent pas directement la question des valeurs et des motivations et partent donc de l'hypothèse que les communautés rurales sont raisonnablement unies et animées d'une intention sincère d'assurer un développement harmonieux. Aucun dispositif, aussi sophistiqué soit-il, ne pourra jamais assurer le développement d'une communauté humaine dès lors qu'elle est divisée et déchirée par des luttes intestines qui privilégient le malheur du voisin au bonheur général. Si donc certaines de ces propositions semblent inapplicables dans un contexte donné du fait des haines et des passions locales, il n'est alors d'autre solution que celle du progrès moral des individus, prérequis de tout progrès authentique de l'être humain.



Diego Hernández, Jardín, 2004

1

Maintenir les capacités politiques et culturelles

11

Proposition 1 – Renforcer la démocratie locale

« L'habitant de la Nouvelle-Angleterre s'attache à la commune, non pas tant parce qu'il y est né que parce qu'il voit dans cette commune une corporation libre et forte dont il fait partie, et qui mérite la peine qu'on cherche à la diriger. »

Alexis de Tocqueville, *La démocratie en Amérique*, 1^{re} partie, chapitre V.

Renforcer la démocratie locale répond à deux impératifs :

- assurer une plus grande participation des individus ;
- renforcer par l'adhésion des personnes la cohésion, et donc la force politique et économique des zones rurales vis-à-vis des grandes agglomérations.

Renforcer la participation en zone rurale

Un dicton germanique médiéval disait « L'air de la ville rend libre ». À l'époque, de nombreuses villes franches garantissaient la liberté au serf qui s'y réfugiait. La question de la liberté politique et économique dans les zones rurales, des opportunités qu'elles offrent effectivement aux individus, est centrale dans

leur développement futur. En effet, en raison de leur taille plus restreinte, les économies rurales sont propices au contrôle des pouvoirs et des ressources par un nombre limité de personnes. Grands propriétaires fonciers, grands féodaux, caciques concentrent en leurs mains les pouvoirs économiques et politiques sans lesquels aucune initiative ne peut être prise.

A *contrario*, les villes semblent offrir plus d'opportunités, même médiocres, et une forme d'anonymat qui permet d'échapper au quadrillage du contrôle social. Elles sont même souvent incontrôlables et, à ce titre, redoutées des pouvoirs publics. Les citoyens forment une « foule », qui représente en elle-même une force politique, sans doute aveugle, mais dont les débordements touchent d'autant plus le pouvoir qu'il siège généralement dans les grandes villes. Depuis l'origine des villes, les pouvoirs politiques ont plus redouté les émeutes urbaines que les émeutes rurales, les premières tournant plus facilement aux révolutions, les secondes demeurant souvent des « jacqueries ». Les opportunités économiques comme cette puissance plébéienne entraînent naturellement un tropisme vers la ville, dès lors que l'espace rural apparaît comme un espace aux rapports économiques et sociaux figés et inégalitaires.

La vitalité de la démocratie en zone rurale, entendue comme la recherche d'un projet collectif associant et profitant au plus grand nombre, est le seul antidote au tropisme vers la ville. La campagne ne pourra en effet jamais rivaliser avec la ville en termes d'opportunités individuelles et d'anonymat. Elle peut en revanche offrir une autre option, celle d'un système social où le contrôle social reste certes plus présent, mais qui offre en contrepartie aux individus l'opportunité d'avoir davantage voix au chapitre. Là où la ville offre des opportunités individuelles et l'anonymat, l'espace rural peut proposer l'action collective et la participation. Moins de liberté individuelle donc, mais plus de liberté collective.

Concrètement, cela signifie deux mouvements : renforcer le pouvoir communal et mutualiser l'exercice de ce pouvoir.

Renforcer le pouvoir communal et faire qu'il ne soit pas une simple courroie de transmission des pouvoirs politiques supérieurs ou un relais vers les mêmes pouvoirs est essentiel pour que l'exercice de la démocratie locale ne soit pas de pure forme. Mais cela requiert par ailleurs que les communes rurales soient elles-mêmes des entités d'une certaine force et naturellement dotées de capacités propres. Une commune de moins de 10 000 habitants dispose-t-elle d'une dynamique propre lui permettant d'accéder à une réelle autonomie dans ses choix ? Un pays comme le Danemark a

jugé que tel n'était pas le cas et il a procédé depuis le début des années 2000 à une réforme des collectivités territoriales avec pour objectif la constitution de communes n'ayant pas moins de 20 000 habitants. C'est aussi l'esprit des communautés de communes.

Mutualiser le pouvoir communal peut prendre plusieurs formes. Une des idées principales est toutefois de rompre avec un modèle d'exécutif communal inspiré du modèle « présidentiel » et de préférer un modèle où domine le principe de la codécision. Au mieux, le maire doit être un président du conseil. Cela poursuit deux objectifs : limiter le pouvoir individuel et exercer les populations à la démocratie sur des sujets plus directement accessibles. L'esprit communal est la matrice de la démocratie.

Renforcer les dynamiques collectives

« Ôtez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez jamais que des administrés et point des citoyens. »

Alexis de Tocqueville, *La démocratie en Amérique*, 1^{re} partie, chapitre V.

Les zones rurales « féodales » fonctionnant selon une logique sociale et politique féodale sont de toute façon condamnées en tant qu'entités politiques autonomes et dynamiques. Seules les zones rurales « démocratiques » susciteront un attrait susceptible de maintenir sur place ou d'attirer des individus entreprenants. Étant entendu, toutes choses égales par ailleurs, que les villes offriront pratiquement toujours plus d'opportunités à un individu entreprenant pour réaliser un projet individuel, les zones rurales doivent proposer la perspective d'un projet territorial collectif.

Il est du reste remarquable de constater à quel point les migrants venus des métropoles pour s'installer dans les zones rurales sont justement à la recherche d'une communauté de projet. Il est fréquent qu'ils acceptent rapidement dans les plus petites communes des responsabilités communales si on leur en propose. La démocratie locale est donc en l'espèce la garantie d'une dynamique collective de développement. Si certaines agglomérations, en raison de leur gigantisme et de leur inertie, peuvent en quelque sorte n'avoir aucun projet, leur puissance étant par elle-même manifeste et leur tenant lieu de projet, un territoire rural doit avoir un projet partagé pour exister. La démocratie locale est donc tout simplement source de développement autonome et de résistance à l'attrait des métropoles¹.

Proposition 2 - Monnaie et crédit local

Procurer les crédits nécessaires au développement local

La question de l'accès au crédit est un problème inhérent au développement : mobiliser du crédit permet l'investissement productif qui, à son tour, génère de l'activité. Ce qu'il y a de particulier avec l'espace rural, c'est que, très fréquemment dans l'histoire, la balance des flux de capitaux entre l'espace urbain et

De Pisistrate (VI^e siècle avant J.-C.) à Quesnay (XVIII^e siècle) en passant par Wang Anshi (XI^e siècle), les réformateurs économiques dans les sociétés rurales se sont souvent penchés sur l'accès au crédit pour les paysans. La formation de « crédits agricoles » dans plusieurs pays au début du XX^e siècle correspond à ce même besoin d'irriguer en capitaux le monde agricole². En octobre 2007, dans son rapport pour 2008, la Banque mondiale ne dit pas autre chose. Soulignant la faiblesse de l'investissement dans le monde agricole, elle préconise une forte augmentation de cet investissement.

2. Cf. *Financer l'agriculture. Quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?*, André Neveu, ECLM, 2001.

3. <http://www.fao.org/AG/agS/subjects/fr/ruralfinance/index.html>.



Loreto Corvalán, *Sans titre*, 2009

Dans tous les cas cependant, il s'agit de crédit à l'investissement en agriculture. Or, on ne saurait réduire le monde rural à l'agriculture. La FAO a d'ailleurs commencé à travailler sur cette notion de crédit rural, dont elle donne la définition suivante : « *La finance rurale désigne tous les services financiers offerts en zones rurales et utilisés par les populations, quel que soit leur niveau de revenus. Cela comprend le crédit agricole, pour financer les activités ayant trait à l'agriculture (comme l'achat d'intrants, la production, la distribution, le commerce de gros, la transformation et la commercialisation) et la microfinance qui fournit des services financiers aux personnes pauvres ou à faibles revenus, en leur offrant des prêts ou des services d'épargne plus petits, tout en acceptant une plus grande variété d'actifs en nantissement. Le diagramme suivant montre les éléments communs à ces différents termes*³. » De manière symptomatique, la FAO fait également le lien avec le microcrédit.

Bases du crédit rural

Il serait faux de croire que le monde rural est toujours dépourvu de capitaux. Toutefois, l'étroitesse du marché rend les services bancaires peu rémunérateurs :

- il existe rarement de très gros clients, quand il ne s'agit pas de « micro-demandes » ;

- les épargnants sont parfois trop peu nombreux dans une petite région pour générer une banque.

Cela conduit logiquement à deux réponses :

- faire prendre en charge par la puissance publique une partie des coûts de transaction ;

- adopter un fonctionnement mutualiste et fédéral pour réduire les frais et atteindre une masse critique.

La création de banques rurales mixtes, associant des acteurs privés (agriculteurs, entrepreneurs ruraux) et des collectivités locales, constitue une voie importante de financement du développement rural.

l'espace rural était favorable à l'espace urbain. Ce flux se faisait souvent au profit de la seule élite urbaine et lui permettait :

- soit de racheter progressivement l'espace rural. Cela représentait donc un « contre-flux » allant de l'urbain vers le rural, mais qui ne constituait que rarement un investissement productif générant de l'activité. Il s'agissait d'un simple transfert de propriété ;

- soit d'investir dans de nouvelles activités manufacturières ou marchandes ;

- soit, enfin, de faire des dépenses somptuaires, que ce soit dans la construction d'hôtels particuliers ou dans une consommation de produits de luxe.

Une émission de monnaie rurale ?

La constitution même d'une banque rurale permet de créer de la monnaie, comme toute autre banque. Mais peut-on aller plus loin ? La monnaie créée par les banques reste éminemment volatile, elle peut très rapidement quitter l'économie locale. À tout moment, la fuite de capitaux peut reprendre. D'où la solution, pour pallier le manque de capitaux et éviter simultanément leur fuite, d'adopter la création de monnaies territoriales, comme c'était le cas au cours du Moyen Âge européen, où petites villes et abbayes frappaient parfois des monnaies locales, les métaux, qui participaient à la stimulation de l'économie locale.

Créer de la monnaie ? La proposition peut surprendre, mais qu'est-ce qu'une monnaie, sinon la reconnaissance d'une dette dont le débiteur est si fiable que tous reçoivent cette reconnaissance comme moyen de paiement ? La crise des années 30 a vu fleurir de nombreuses monnaies locales. À l'heure actuelle, on voit le mouvement redémarrer en Europe, notamment en Allemagne⁴. Les monnaies rurales, version des monnaies locales, représentent une solution plus délicate mais plus efficace encore que le crédit rural pour répondre durablement au manque de capitaux.

4. Voir *Les monnaies régionales*, Bernard Lietard, ECLM, 2008.

Proposition 3 - Décentraliser les lieux de formation et de décision

Le système général de formation, comme le système de décision, constitue un tropisme extrêmement puissant vers la ville. Plus les études se prolongent et se spécialisent et plus il faut se rapprocher des grandes infrastructures de formation, qui se trouvent dans les plus grandes agglomérations. Or, l'âge des études supérieures est bien souvent l'âge des rencontres des futurs conjoints et de la nuptialité. Et qu'arrive-t-il à un couple qui se forme en ville dans le creuset de l'université ? Les deux conjoints ont un niveau d'études similaire et des aspirations professionnelles identiques. La ville est également un milieu « neutre » sur le plan socioculturel. La grande agglomération où le couple se constitue devient naturellement le meilleur lieu qui lui permette de se maintenir en assurant un compromis entre vie privée et vie familiale. Ce phénomène est à peu près vrai pour toutes les cultures. Les individus sont donc conduits à devoir décider entre :

- le choix du lieu de vie ;
- le choix du métier ;
- le choix du conjoint.

Ils peuvent rarement concilier n'importe quel métier, avec n'importe quel lieu et n'importe quel conjoint. Autrement dit, si les individus peuvent, à titre per-

sonnel, aspirer à un retour dans l'espace rural, le choix de leur métier, comme celui de leur conjoint, le leur interdit.

Il est évident que plus le pays est centralisé au niveau de la formation et de la décision, qui génèrent elles-mêmes des emplois qualifiés, et plus il tend à se centraliser encore davantage. Il s'agit donc d'une forme de cercle vicieux.

La décentralisation de la formation soulève une difficulté particulière, qui est la situation des enseignants. En effet, pour ce qui concerne les étudiants, l'installation dans des villes moyennes peut présenter des inconvénients (par exemple, en termes de vie culturelle), mais elle offre également d'incontestables avantages, notamment en ce qui concerne le coût des études, dès lors que les collectivités locales décident d'investir dans le logement étudiant, soit directement soit indirectement en incitant les populations à louer.

Même lorsque les étudiants ont besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins, l'organisation de l'emploi étudiant peut s'effectuer efficacement au niveau d'une petite région. Il est à souligner au demeurant que l'agriculture et le tourisme sont des activités gourmandes en emplois saisonniers et qu'il suffit de faire correspondre les vacances universitaires et les pics des travaux ruraux. C'est d'ailleurs en Europe l'origine des « vacances d'été » configurées pour coïncider avec les travaux ruraux. Il est donc concevable de mettre en place des synergies positives entre les besoins des étudiants et les territoires ruraux. Il est plus délicat, en revanche, de satisfaire les attentes des enseignants. Ceux-ci, très souvent mariés avec d'autres enseignants, consommateurs de « biens culturels », peuvent hésiter à s'installer en espace rural. Une bonne partie de la solution réside dans la stimulation de la vie culturelle et dans le maillage territorial des agglomérations (propositions 7 et 8).

Pour ce qui est de la décentralisation de la décision, outre le renforcement des pouvoirs et responsabilités des collectivités locales, et particulièrement des communes (voir proposition 1), la décentralisation de la fonction publique est également possible, comme le montre le cas européen où, dans un souci de répartition des instances communautaires, celles-ci loin d'être concentrées dans une ville sont réparties sur le territoire européen. La déconcentration du pouvoir évite également le syndrome de Londres, situation dans laquelle la majeure partie des forces vives de la nation tend à se concentrer dans une ville-État. Or, la comparaison des États centralisés et de ceux qui ne le sont pas ne milite pas nécessairement en faveur des premiers du point de vue de la prospérité et du déve-

loppement. La décentralisation des centres de pouvoir doit donc être considérée comme un atout, aussi bien en termes de démocratie que de développement.

ces soit à les rendre à des prix élevés, voire prohibitifs. Très rapidement, les monopoles de fait ou l'absence d'offres dominant. Faire jouer la concurrence entre les épiciers ou les fournisseurs de gaz quand il n'y en a qu'un, ou même aucun, relève de la plaisanterie. Les espaces ruraux sont donc des lieux où le « marché » est inopérant, car inexistant pour de nombreuses activités. Dès lors, la distinction entre un secteur privé et un secteur public perd tout son sens. C'est encore plus vrai quand les collectivités locales sont elles-mêmes trop petites pour développer un véritable secteur public, ou simplement pour salarier du personnel.

D'où l'intérêt de susciter des formes collectives d'action et de gestion associant les collectivités et les habitants sous la forme de régies de territoire. Parmi les fonctionnalités de ces régies, il y a la possibilité d'organiser et d'encadrer l'action bénévole des

habitants. Le développement d'une activité non marchande est particulièrement important dans les territoires où les capitaux et l'activité manquent, où les besoins restent en revanche non satisfaits et où il existe une forte disponibilité de main-d'œuvre au sein de la population.

Il est même intéressant de réfléchir à ces régies comme à un moyen de s'acquitter de ses impôts en temps de travail plutôt qu'en argent, là où ce dernier est rare. Un tel système n'est pas sans évoquer les « corvées » médiévales. C'est, à dire vrai, dans leurs excès plus que dans leurs principes que ces corvées étaient condamnables. En soi, l'impôt levé ne vise jamais qu'à mobiliser les moyens de la communauté pour satisfaire les besoins de celle-ci. L'impôt actuel limite cette mobilisation à la monnaie. La création de régie, la mobilisation non marchande des capacités propres d'action de la communauté pour satisfaire ses besoins, constituent un autre moyen de parvenir à cet objectif.



Isabelle Tournoud, *Le coin des mauvaises graines*, 2008 (Courtesy Galerie Nathalie Béreau)

Proposition 4 - Renforcer les régies territoriales

Dans le texte qui suit, le terme de régie s'inspire de l'expérience des régies de quartiers, associant collectivités et habitants, et se distingue du sens le plus courant du terme, qui signifie un établissement public dédié à une mission technique spécifique (régie des transports, régie de l'eau) ou à un mode de gestion, la gestion en régie, qui s'oppose à la délégation de service public.

L'espace rural, du fait de son bassin de clientèle limité, réduit les possibilités d'économie d'échelle. Cette remarque est vraie tant pour les services publics que pour les services privés. De ce point de vue, les lois dites du marché, de l'offre et de la demande et de la concurrence libre et non faussée ne produisent quelque avantage ou même n'existent que si les acteurs économiques sont nombreux, ce qui n'est pas le cas dans l'espace rural et conduit soit à sacrifier ces servi-

Proposition 5 - Faciliter les échanges entre ruraux

Le propre des territoires périphériques est généralement l'absence de liens transversaux. Ces territoires, tout en déplorant le primat des métropoles, ont les yeux fixés vers elles et négligent la constitution de liens avec d'autres zones périphériques. Bref, en ne se mettant jamais les unes et les autres au centre de leur relation, elles entretiennent leur assujettissement aux métropoles. La constitution de liens transversaux entre les espaces ruraux est un élément fondamental de leur désenclavement.

Il existe plusieurs mouvements qui œuvrent dans le sens d'un désenclavement mental des populations rurales. En Suède, le Conseil du mouvement populaire – Hela Sverige ska leva – a créé un parlement rural qui se tient tous les deux ans. Il s'agit en fait d'assises du monde rural. De tels mouvements montrent le besoin d'une expression commune et spécifique du monde rural, expression qui n'est pas spontanée, qui doit faire l'objet de débats et se construire au fil du temps. La question se pose de la constitution d'un cadre pérenne permettant cette expression au sein même des institutions. Cela implique trois choses :

- la formation des « cadres ruraux », qu'ils soient politiques, administratifs ou économiques ;
- la constitution d'instances permettant la confrontation des acteurs ruraux et le dialogue avec les instances nationales ;
- l'existence de politiques rurales et de budgets spécifiquement ruraux.

La formation des cadres ruraux

Lors de la modernisation de l'agriculture, dans les années 50, le gouvernement français avait ressenti le besoin de former les cadres de la nouvelle agriculture. Il avait alors créé l'IFOCAP (Institut de formation des cadres paysans), qui a très vite évolué pour s'ouvrir à la société civile et aux élus. D'une manière générale, les caractéristiques des collectivités locales rurales justifient le besoin de leurs acteurs en formation spécifique : élus, agents de développement, entrepreneurs, voire « cadres » bénévoles ou salariés de la société civile. Ces formations peuvent aussi bien porter sur le droit, les outils de communication, les institutions administratives, les innovations sociales ou techniques, que sur les outils spécifiques de compréhension des espaces ruraux, et notamment les dimensions de l'écologie territoriale.

Des instances de confrontation et de dialogue entre acteurs ruraux et instances nationales

La représentation des enjeux de la ruralité est d'autant plus importante que le pays est centralisé économique-

ment et administrativement. La question est moins ici la représentation de chaque territoire pris individuellement – représentation qui peut être effectuée avec plus ou moins de bonheur par tel ou tel notable – que la capacité des espaces ruraux à se coordonner pour produire un projet et une demande communs. Il ne s'agit donc pas de multiplier des relations bilatérales entre un territoire périphérique et le pouvoir central, mais de constituer un cadre collectif de concertation. Sans nécessairement aller jusqu'à une institutionnalisation des « parlements ruraux », pour lesquels les bases juridiques manquent, la constitution de « plateformes » rurales nationales doit faciliter l'émergence d'un projet propre au territoire rural.

Politique rurale et budgets ruraux

La constitution de politiques et de budgets spécifiques accompagne l'engagement pour le long terme d'une société sur un sujet. Au XVIII^e, il y a eu des ministères de la Marine, tant cette activité semblait stratégique. Peu ou prou, la liste des ministères témoigne en plein et en creux des priorités d'une nation ou d'une entité politique : elle atteste la volonté d'engagement à long terme dans un domaine. C'est autour de ces engagements que se fédèrent les acteurs, qu'ils trouvent un débouché à leurs revendications, à l'expression de leur projet. L'existence d'une politique rurale donne un sens pratique à la nécessité d'échanger et de formuler des principes communs.

Proposition 6 - Valoriser les compétences et soutenir l'éducation populaire rurale

À de rares exceptions près, il est peu probable que les espaces ruraux puissent prétendre fonder leur développement sur l'essor de pôles d'excellence ou qu'ils attirent de grandes industries gourmandes en main-d'œuvre peu qualifiée qui, presque par définition, se trouvent dans les grandes agglomérations. Et même si, par hasard, une région attire une entreprise pourvoyeuse d'emplois, la dépendance à un seul employeur représente un risque à moyen terme. Un territoire entier est alors à la merci d'un retournement de tendance, ou simplement d'un changement de stratégie industrielle. Or, il est difficile dans un territoire rural d'offrir une gamme élargie de formations, tout au moins de formations au sens classique et conventionnel du terme. Pour des raisons économiques liées à la faiblesse de la population, l'offre de formations conventionnelles restera toujours limitée.

En revanche, la force des espaces ruraux peut tenir dans une moindre spécialisation des acteurs et l'existence de liens plus étroits sur le territoire entre les

Victoria Calleja, *Messenger*, 2005

familles, les élus, les entreprises, les formateurs. Ils se prêtent donc bien à des formations d'un type différent, reposant sur la valorisation des compétences des acteurs territoriaux et des pédagogies plus interactives. Ce n'est donc pas un hasard si des espaces ruraux ayant pris à bras le corps la question de la formation ont souvent manifesté une grande vitalité en matière d'éducation populaire et de pédagogie interactive. Emblématique de cet état de fait est le mouvement des maisons familiales rurales, qui affichent comme principes fondateurs : « *pédagogie de l'alternance, responsabilité des familles, approche globale de l'éducation et participation au développement du territoire* ». Le mouvement compte désormais 1 000 établissements, dont plus de 600 en Europe, près de 300 en Amérique latine, 160 en Afrique, une dizaine en Asie.

Les pouvoirs publics soucieux d'efficacité et disposant de moyens limités peuvent avoir intérêt, plutôt que de développer un enseignement secondaire sur un modèle urbain, à favoriser le développement d'un enseignement rural selon ces modalités : participation, alternance, implication des familles, approche globale. Outre la mise en place plus rapide d'un enseignement secondaire là où il n'existe pas encore,

le type même de la formation – tournée vers l'identification et la valorisation des ressources locales, le développement de l'esprit d'initiative, d'autonomie et d'expérimentation, et l'approche globale –, prépare mieux à agir dans des sociétés rurales qui n'offriront jamais une densité de compétences, de services et d'accompagnement comparable à celles des zones urbaines. La polyvalence n'est, en l'occurrence, pas seulement un atout, mais une nécessité.

Proposition 7 - Maintenir le maillage des villes moyennes

La force de l'espace rural... ce sont ses villes ! Nous entendons par là des villes moyennes, connectées avec l'espace environnant et partageant avec elles un « destin commun ». Une ville « territorialisée » par opposition au modèle singapourien de la cité-État, intégrée à l'économie mondialisée et vivant pour et par celle-ci.

La présence de ces villes « territorialisées » est essentielle pour maintenir sur un territoire un niveau de services – scolarité, santé, culture – et des possibilités d'emploi qui assurent l'attractivité du territoire. En termes économiques, ces villes offrent des complémentarités avec l'espace rural proche dans la perspective de développer une économie locale dynamique. Revitaliser un territoire rural dépourvu de telles villes s'avère extrêmement difficile pour des raisons simples de nuptialité et de trajectoire familiale. L'effort consenti par un couple, par rapport à la norme sociale, pour s'installer loin d'une agglomération est tel, que les couples dont les deux membres acceptent et gèrent la situation sont rares. Ce sont souvent les épouses, parce qu'elles sont dans les faits confrontées à la gestion du quotidien comme à l'avenir des enfants, qui optent pour la ville. Les situations deviennent particulièrement difficiles à l'adolescence.

En termes de développement et d'aménagement, cela signifie que la constitution d'un maillage de villes moyennes est plus pertinente sur le long terme que la formation de « métropoles régionales » qui ambitionneraient de jouer un rôle international.

Le maintien des villes « territorialisées » implique :

- de la part des pouvoirs publics nationaux, un souci constant de privilégier une qualité minimale de service sur tout le territoire en donnant la priorité à ces agglomérations plutôt que de viser l'excellence dans un nombre limité de pôles. Au contraire des idées reçues, l'excellence émerge d'elle-même pour peu qu'il existe une base large et de qualité, alors que l'excellence plaquée ne génère pas d'effet levier, comme le démontre la longue existence de sociétés socialement clivées voyant coexister une « élite patricienne » économique, politique et intellectuelle et une « plèbe » ;

- de la part des édiles locaux, un dialogue permanent entre la ville et son territoire, avec l'ambition de construire des synergies. Cela passe par la coopération entre les communes, une vision partagée du développement, un patriotisme local qui dépasse le patriotisme de clocher, un partage des gains et des bénéfices. À ce niveau, la « culture de pouvoir » locale devient déterminante. Une culture conflictuelle du pouvoir représente un handicap rédhibitoire. On ne sauve pas ou on ne développe pas un territoire contre ses habitants.

Proposition 8 - Renforcer la vie culturelle locale

L'image de « loisir » ou d'activité artistique qui s'attache à la culture empêche d'en mesurer la juste portée civique. Périclès, dit-on, soutenait l'activité artistique et particulièrement le théâtre, parce qu'il considérait qu'il s'agissait d'une activité propre à renforcer la cité. Il faut donc considérer la culture sous cet angle : une activité diffuse dans la population, qui contribue à animer la communauté et à donner du sens à son avenir et à son identité, qui renforce sa cohésion et soutient sa créativité.

Il est, de toutes les façons, vain de prétendre concurrencer dans les territoires ruraux l'offre culturelle – entendons par là la « grande culture » – de vastes agglomérations. Cette offre culturelle s'inscrit du reste dans un marché de la culture distinguant assez nettement « consommateurs », les spectateurs, et « producteurs », les artistes. Ce dont il s'agit dans l'espace rural, c'est du renforcement de la capacité locale à « faire culture ». Le XIX^e siècle, siècle d'industrialisation en Europe et de bouleversement de l'Europe des campagnes, coïncide d'ailleurs avec l'émergence du folklore. Les bouleversements économiques et sociaux interpellaient des identités locales qui n'allaient plus de soi. La redécouverte – voire le développement *ex nihilo* ! – des costumes, des traditions, des arts populaires, a joué un rôle fondamental de récréation identitaire. Le folklore a permis de gérer le changement en assurant une permanence, peut-être essentiellement symbolique, sans se trahir.

L'existence d'une identité locale, patriotisme doux et inclusif, est un facteur de résilience et de dynamisme. Cette action culturelle doit donc être une culture dite « populaire, c'est-à-dire dont la pratique associe le plus grand nombre possible d'habitants, et cela pour deux raisons :

- la première est que l'entretien de « professionnels de la culture » dépasse souvent les moyens des territoires ;
- la seconde est que l'objet même d'une telle culture

est d'impliquer les populations et d'en faire les « créatrices » de l'activité culturelle.

Cela implique d'avoir une politique culturelle propre à l'espace rural et qui ne soit pas un calque, avec des moyens réduits, des politiques des grandes agglomérations.

Identifier et mettre en valeur

Cela passe bien sûr par la mise en valeur du passé culturel, s'il existe, tant il est plus facile de s'inscrire dans une continuité, serait-elle fantasmée, que de créer une culture populaire *ex nihilo*. Cela demande évidemment de la part des élus et de la société civile locale l'abandon de tout « complexe du colonisé » et l'acceptation d'un effort pour exhumer, recueillir et structurer les éléments de l'identité locale, ce qui nécessite pour le moins d'établir un état des lieux partagés au niveau du territoire.

Une fois établi un tel état des lieux, il est possible de mettre en place une politique et une action culturelles visant à mettre en valeur et à développer les éléments de l'identité locale en les déclinant au niveau scolaire, économique et social.

- au niveau scolaire : cette valorisation implique un lien étroit avec l'école, ce qui peut poser problème quand le corps enseignant est hostile à tout ce qui pourrait, de près ou de loin, être assimilé à un particularisme ;

- au niveau économique : cette valorisation implique une coopération avec le monde de l'artisanat et de la petite entreprise. Les exemples les plus connus sont en France le principe des AOC (appellations d'origine contrôlée) et au Japon l'institution des « trésors nationaux vivants », artisans passés maîtres dans leur art et entretenus par la collectivité en échange de la formation d'apprentis. Une telle démarche est tout à fait concevable à un échelon territorial infranational ;

- au niveau social : la valorisation de la culture s'appuie naturellement sur le monde associatif, particulièrement sur celui de l'éducation populaire, qui est à même d'établir des relais avec l'ensemble de la population. Cela étant, l'appui à ce monde associatif est parfois rendu difficile par une culture du mécénat qui rend floues les contreparties attendues. Dans cette vision, l'appui à la culture est considéré comme un acte « gratuit », dont l'effet principal, voire unique, pour la collectivité serait en termes d'image, à l'exception des grands « festivals » dont les collectivités attendent des retombées économiques. Si l'on prend au sérieux la dimension civique d'une politique culturelle, la question des retombées sur la population, le territoire, et celle de leurs modalités, loin d'être un dévoiement, doivent être au cœur de la relation entre la puissance publique et les bénéficiaires de son appui.

C'est le *principe de Périclès*. Cela peut heurter la sensibilité des artistes, qui invoquent la liberté nécessaire à la création. Il est évident qu'il y a une contradiction entre la liberté absolue de l'artiste et la fonction civique de l'art, dès lors que la liberté n'est pas la seule valeur sociale reconnue comme nécessaire. L'appui à l'art s'inscrit alors plus dans une logique de *contrat social* que de mécénat. Il n'est pas impossible toutefois de faire coexister les deux approches avec des pondérations variables au sein d'une même politique culturelle. Il importe néanmoins que la *culture à vocation civique* ne soit pas systématiquement dévalorisée par rapport à la *haute culture*. Cette problématique, qui s'adresse directement au monde de l'art et à son rapport avec le reste de la société, n'est pas sans évoquer la relation entre la recherche et l'enseignement au sein des universités, la première fonction étant de fait considérée comme plus noble et plus prestigieuse. On se contentera ici de souligner que, dans les faits, de nombreux artistes ont démontré non seulement que le lien avec la culture populaire ne représentait pas un handicap, mais que celle-ci assurait une créativité originale. Comme la recherche, comme la démocratie, la culture gagne à être « participative ».



Patricio de la O., Nueva Cosecha mecánica, 1989

2

Produire des ressources

Proposition 9 - Une politique agricole stabilisatrice

L'espace rural n'est pas réductible à l'activité agricole. Toutefois, c'est l'une des activités qui marquent sa typicité et sa différence avec l'espace urbain. Par ailleurs, l'agriculture est bien souvent structurante de l'espace lui-même, en bien comme en mal. Enfin, l'agriculture au niveau mondial fournit encore près de la moitié des emplois ! 45 % des hommes sont encore des « paysans » ou des ouvriers agricoles.

S'il revient à chaque collectivité locale de s'interroger sur les attentes locales à l'égard de l'agriculture, cette dernière est largement structurée par les politiques nationales. Lors des négociations de l'OMC de juillet 2008, les accords ont échoué sur la question agricole, l'Inde ne souhaitant pas ouvrir les marchés agricoles par crainte d'une déstabilisation trop forte de sa population rurale. De fait, l'agriculture doit répondre simultanément à trois enjeux : nourrir, participer à la stabilisation des sociétés en évitant un exode rural massif, préserver l'environnement.

S'il est souvent difficile de définir au niveau national tous les détails des interactions entre agriculture et territoire, on peut toutefois dresser les grandes lignes des politiques agricoles – en espérant qu'elles puissent devenir mondiales – indispensables pour relever ces trois enjeux.

Un prix élevé des denrées

Maintenir les populations agricoles, permettre qu'elles investissent et éduquent leurs enfants, implique de conserver un prix élevé pour les denrées agricoles. Tous les pays qui se sont développés au XX^e siècle et qui ont conduit la transition des sociétés paysannes vers les sociétés industrialisées ont mis en place d'importantes politiques agricoles. Ce principe était énoncé par Quesnay au XVIII^e siècle : « Telle est la valeur vénale, tel est le revenu : abondance et non-valeur n'est pas richesse. Disette et cherté est misère. Abondance et cherté est opulence. Qu'on ne croie pas que le bon marché est profitable au menu peuple ; car le bas prix des denrées fait baisser le salaire des gens du peuple⁵... » *A contrario*, les prix bas entraînent la ruine des paysans, qui se massent en ville et, en l'absence d'emplois de substitution, forment une population peu productive se nourrissant avec des denrées bon marché, dont le faible coût contribue à ruiner un peu plus les paysans, etc. C'est le cercle vicieux de la « plébéisation » des paysans.

Il est donc essentiel, par une action directe sur les marchés (achat et vente « contre-cycliques », capacité de stockage) de maintenir des prix élevés pour les denrées.

Un prix élevé des facteurs de production

En l'absence de garde-fou, un prix élevé des denrées peut entraîner d'une part, le développement de pratiques nuisibles à l'environnement et, d'autre part, une spéculation foncière redoutable conduisant à la disparition de la paysannerie. Pour pallier cet inconvénient, il est donc essentiel de maintenir des coûts élevés des facteurs de production par :

- un impôt foncier élevé freinant l'accaparement des terres (assimilable à une location des terres à la collectivité)⁶ ;
- des taxes sur les autres facteurs de production : eau, carburants, intrants, pesticides, semences ;
- un salaire minimum.

La conjonction de prix élevés des produits agricoles et de prix élevés des facteurs de production privilégie naturellement les acteurs économiques produisant beaucoup avec peu, ce qui est exactement le but recherché par le développement durable.

Proposition 10 - Faciliter l'information sur les marchés

Dans le sous-développement rural, la responsabilité des intermédiaires est souvent montrée du doigt. Cette approche, souvent fondée, néglige toutefois le ressort même de la médiation et, entre autres choses, la fixation des prix. Les intermédiaires connaissent bien souvent mieux le marché que les producteurs. Dans des domaines spécialisés, la puissance publique ou souvent même, à l'origine, des consortiums privés, telles les ligues de commerçants, ont très vite mis en place des espaces d'information communs. Cela a notamment été le rôle des « foires » ou des « bourses » qui, en confrontant vendeurs et acheteurs au sein d'un même espace, permettaient une information plus libre et moins faussée.

C'est sans aucun doute une des responsabilités de la puissance publique que de fournir aux acteurs économiques de petite taille cette information qui leur permettra de négocier de manière moins inégale avec les intermédiaires. Et ce d'autant plus que les moyens de communication actuels sont à la mesure des moyens de transport et leur sont même supérieurs.

Proposition 11 - Modifier le modèle foncier

L'espace – le foncier – reste ce qui différencie le plus fortement l'espace rural de l'espace urbain. Les territoires ruraux disposent d'un espace abondant. Ce n'est pas une raison pour mal le mobiliser, au contraire ! Et pourtant, bien souvent, les territoires ruraux pèchent par leur gestion du foncier et le maîtrisent mal. Sont en cause la faiblesse de leurs moyens, les propriétaires absentéistes, que ce soit pour le bâti ou le non-bâti, les égoïsmes individuels plus difficiles à traiter dans de petites sociétés, ou simplement l'absence de conscience et de compétence.

Pourtant, dans bien des sociétés rurales, la gestion collective de biens communs (biens immobiliers en l'occurrence) a représenté un puissant moyen à la fois de cohésion sociale, de formation politique et de production économique. Cette gestion des communs s'est souvent maintenue dans les territoires de montagne, que leur rudesse a préservés de l'accaparement. Ces biens communaux apparaissent comme des intermédiaires entre les biens privés et les biens d'État. À cela s'ajoutent de fortes différences dans les droits attachés à la propriété. Si certains pays protègent encore fortement les droits du propriétaire (l'usus et abus du droit romain, par exemple), d'autres États limitent fortement les droits attachés à la propriété, l'assortissant de contraintes et d'un contrôle strict par la collectivité (comme aux Pays-Bas).

5. Quesnay, *Maximes générales du Gouvernement économique d'un royaume agricole*, cité par M. Augé-Laribé dans *La révolution agricole*, Albin Michel, 1955. On est frappé à la lecture de ces lignes du parallèle avec la situation actuelle de l'économie mondiale, **21** agricole et non agricole, où sous prétexte de prodiguer des produits à bas prix aux « consommateurs », on a exercé au niveau mondial une pression délétère sur les salaires et les revenus des populations.

6. Éventuellement proportionnel à la fertilité des terres, comme en Allemagne, reposant sur une évaluation normée, la *Bodenschätzung*

Il est essentiel que les collectivités locales puissent gérer leur foncier de manière dynamique, quitte à favoriser une contractualisation entre l'État et les collectivités locales, quand il s'agit de protéger un espace au nom de l'intérêt général. Cela suppose :

- de renforcer les collectivités et les communautés vis-à-vis des propriétaires lointains et absentéistes, notamment lorsqu'il s'agit de « remobiliser » un espace peu ou pas géré. Cela implique pour la collectivité le droit d'imposer certaines contraintes (présence effective, entretien, bon usage...) et, si nécessaire, de pénaliser les propriétaires et de préempter le bien en déshérence ;
- de rendre les collectivités locales responsables des effets de leur gestion territoriale à l'égard des territoires adjacents, particulièrement en aval (cela concerne notamment la gestion de l'eau) ;
- de contractualiser entre les niveaux locaux et territoriaux quand le territoire est mobilisé pour remplir de grandes fonctions écologiques (eau, forêt...).

Proposition 12 - Sélection mutualiste des semences

L'érosion de la biodiversité domestique

« L'espace rural est le lieu millénaire de cohabitation et de coévolution entre l'humanité et les espèces animales et végétales qu'elle a domestiquées selon ses besoins. Or, cette biodiversité domestique, contre toute apparence, est en déshérence. Le problème est bien analysé par Jacques Pernès dès les années 60 : « C'est ainsi qu'on peut échapper à l'affolante illusion que des coffres-forts climatisés – stock de graines, stock de culture de tissus – soient l'unique solution pour nous protéger contre notre propre gaspillage. Force nous est de constater dans chaque pays la triple raréfaction génétique des agricultures, moins d'espèces cultivées (impérialisme de quelques cultures amenées à un niveau de productivité et de mécanisation rentable), moins de variétés cultivées par espèce (malgré parfois la richesse trompeuse des catalogues variétaux, les variétés ne sont souvent que des doubles légèrement modifiés d'un idéotype unique bien ajusté aux contraintes technologiques et commerciales), moins de polymorphisme génétique interne aux variétés (pour des raisons commerciales, il est plus facile d'assurer la multiplication et la protection de structures variétales simples et reproductibles)⁷. »

Le résultat en termes de biodiversité domestique est tout à fait édifiant. La FAO estime que la Chine comptait en 1949 10 000 variétés de blés. En 1970, elle n'en comptait plus que 1 000 et l'on subodore que l'érosion s'est encore accrue. Les USA ont laissé disparaître 86 % des 7098 variétés de pommes utilisées entre 1804 et 1904, pour le chou, 95 %, pour le maïs, 91 %, pour les petits pois, 94 %, pour les tomates, 81 %. On pourrait poursuivre le catalogue à

l'infini. Il faut évidemment prendre ces chiffres avec prudence. Il est difficile de dire à quel point ces variétés se différencient les unes des autres, et donc difficile d'évaluer la « perte » de diversité. Ils témoignent néanmoins d'un phénomène massif et préoccupant.

La solution de la sélection paysanne ou mutualiste (ou participative...)

La solution à cette érosion est de revenir, mais de manière volontariste et non subie, aux pratiques de sélection mutualiste qui avaient cours avant la période industrielle. Alors que, par le passé, les communautés paysannes ont diversifié par nécessité et faute d'échange leurs variétés, il s'agit dans le cas présent de valoriser le maintien et le développement des variétés locales de manière reconnue et soutenue. C'est d'ailleurs la réponse que donnait Pernès : « [...] Le second [volet des mesures pour lutter contre la raréfaction génétique], plus profond et plus efficace passera par une nouvelle délégation de la création variétale aux cultivateurs eux-mêmes, reconduisant et sélectionnant des variétés-populations polymorphes et originales. Les sociétés de production de semence auraient alors une importance accrue dans un rôle d'encadrement et de conseil, et dans leur travail de création et d'introduction de géniteurs et de populations sources qui très rapidement sortiraient du ghetto des stations pour être sélectionnés par des « paysans-experts » eux-mêmes. Ce point de vue, qui fait des ressources génétiques et de l'amélioration des plantes l'affaire de tous, pourra paraître utopique à ceux qui n'ont pas eu l'occasion de s'émerveiller devant le savoir-faire et la sagacité des paysans héritiers de tous les « domesticateurs de plantes », qu'il s'agisse des cultivateurs traditionnels de maïs et de haricots du Mexique ou du Guatemala, des paysans chinois diversificateurs des blés, créateurs du millet, du riz et du soja, des paysans africains gérant les mils, les sorghos et de multiples légumes, etc. » Des mouvements en ce sens se mettent en place, tant au niveau des instances de recherche agronomique que des communautés paysannes.

Cela implique une reconnaissance par les pouvoirs publics, à côté de la sélection de variétés commerciales génériques et homogènes, des mouvements de sélection participative et de leur production⁸, et l'articulation entre les deux types de semences. Il ne s'agit pas en effet de confondre les semences commerciales avec les semences issues de la sélection mutualiste dont les caractéristiques sont différentes. Cela demande :

- la mise en place de catalogues pour les semences mutualistes ;
- la reconnaissance des communautés qui pratiquent cette sélection ;
- et des programmes d'appui spécifiques en termes de recherche et de développement.

7. J. Pernès et al., *Gestion des ressources génétiques des plantes*, Tome 2.

8. L'Italie reconnaît depuis longtemps les variétés de pays.

Proposition 13 - Favoriser l'installation en milieu rural

Face à la croissance des agglomérations et à l'exode rural dans certaines parties du globe (on n'oubliera pas que d'autres régions souffrent au contraire d'une trop rapide croissance de leur population rurale), les États adoptent souvent des mesures plus coercitives qu'incitatives : ils souhaitent refouler des villes sans rendre la campagne attractive ! Par ailleurs, les collectivités locales souffrant de désertification versent parfois des larmes de crocodile : elles se plaignent de la dépopulation sans vraiment corriger les comportements qui en sont la cause ! (voir proposition 11 sur le foncier).

réussies relèvent généralement d'un engagement de la communauté, de sa capacité à faire des concessions, notamment en termes de foncier et d'immobilier, voire en investissant dans les nouvelles activités pour faciliter la venue de personnes entreprenantes, mais dépourvues de capitaux.

Parmi les nombreuses mesures permettant l'installation en milieu rural, on notera :

- la valorisation d'un immobilier de « qualité » par rapport au milieu urbain, et notamment le développement d'un marché locatif ;
- des aides d'État (ou des grandes agglomérations) au « retour », c'est-à-dire à l'installation dans les milieux ruraux sous la forme de dotations initiales et de prêts bonifiés (comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays pour l'agriculture) ;
- des services périphériques aux entreprises (comptabilité, informatique...), là où leur développement privé s'avère atone (voir proposition 4 sur les régions territoriales) ;
- une politique d'accueil et d'insertion, particulièrement des conjoints quand ceux-ci ne sont pas parties prenantes de l'activité développée ;
- l'apport de garantie vis-à-vis des partenaires financiers, voire la participation financière à l'investissement.

Proposition 14 - Énergie et matière organique

C'est une évidence peu contestée que le modèle social développé par l'Europe à partir de la fin du XVIII^e siècle est un modèle extrêmement consommateur en énergie : le charbon d'abord, le pétrole ensuite et, dans une moindre mesure, l'hydroélectricité. Production, transport, habitat, confort (chauffage, climatisation), reposent sur une consommation intensive d'énergie. Cette société à forte consommation énergétique rencontre

aujourd'hui deux limites :

- la limite des ressources, même si l'exploitation des schistes bitumineux et la liquéfaction du charbon permettront sans doute de tenir jusqu'à la fin du siècle ;
- la perturbation du climat, due aux émissions de gaz anthropiques et qui induit déjà des changements profonds de l'écosystème terrestre et des écosystèmes locaux.



José Esteban Basso, Boceto, 2002

Le rêve des collectivités locales touchées par la désertification est souvent d'attirer un acteur économique disposant de capitaux et de savoir-faire, offrant de l'emploi pour des familles, si possible avec enfants, ne bousculant pas les équilibres sociologiques locaux et ne concurrençant pas les propriétaires dans la concentration des terres locales ! En réalité, les installations

Même si d'immenses progrès peuvent et doivent être faits en matière de ville durable et si la ville peut à la fois économiser et fixer de l'énergie, notamment en utilisant mieux les surfaces des toits, l'espace rural est, et sera, de plus en plus mobilisé à la fois :

- comme puits de carbone pour fixer une partie des gaz à effet de serre (GES) ;
- comme espace de production d'énergie. Après tout, pétrole et charbon ne sont que des excédents de biomasse accumulés il y a plusieurs dizaines de millions d'années.

Aujourd'hui comme hier, la fixation de l'énergie solaire par les écosystèmes fournit les énergies utiles.

Pour l'instant, il existe deux voies de fixation d'énergie faisant appel au territoire :

- les panneaux solaires et les éoliennes, qui sont des voies avant tout mécaniques. Mais il est improbable que cette voie seule soit utilisée, même s'il existe des projets ambitieux de centrales solaires en plein désert ;
- le recours aux plantes. Le lien entre l'humanité et la photosynthèse restera très probablement fort. Le territoire rural demeurera au cœur de ce lien en tant que lieu de fixation de l'énergie solaire et de sa transformation en matière organique vivante d'abord (les végétaux), puis « morte » (l'humus des sols).

Le défi réside dans le fait de contribuer simultanément :

- au maintien de la fertilité des écosystèmes qui est très dépendante de leur densité en carbone, car cette fertilité garantit à la fois le cycle de l'eau et un haut niveau de résilience et de biodiversité. Une surexploitation des biomatériaux peut conduire à l'appauvrissement du système ;
- à une production énergétique suivant plusieurs voies : d'une part, une voie « forestière » privilégiant des ligneux et des plantes pérennes et, d'autre part, une voie agricole, soit privilégiant des sous-produits de l'agriculture soit même favorisant des productions énergétiques. C'est le cas de l'usage du maïs ou de la canne à sucre pour la production d'éthanol ou du palmier à huile pour la production d'huile ;
- à une production alimentaire suffisante pour assurer l'alimentation d'une population en croissance au moins jusqu'au milieu du siècle.

En résumé, l'épuisement des sources d'énergie fossile et surtout les déséquilibres climatiques engendrés par la libération de gaz à effet de serre liée à leur exploitation accroissent l'importance des écosystèmes, à la fois pour stocker le CO₂ (principal GES), pour fournir des matériaux et des énergies de substitution à ceux qui sont issus de la pétrochimie et de la carbochimie, et pour continuer à procurer des aliments.

La reconnaissance de Kyoto à l'échelon infranational

Les accords de Kyoto sur les émissions de GES s'arrêtaient à l'échelon national. Entendons par là que rien n'explicitait la manière dont la charge serait répartie au sein même de chaque nation. Si, dans le cadre des accords de Kyoto, les États signataires ont admis leur obligation de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, leur bilan comprend également la fixation, qui est bien souvent le fait de leurs forêts. Or, au niveau national, aucun dispositif ne mesure la contribution des différentes régions d'un même pays au bilan national. *A fortiori*, aucun dispositif de compensation interne n'a été mis en place, alors que les régions les moins industrialisées ou d'agriculture moins intensive, compensent au moins partiellement les émissions des zones les plus industrialisées ou intensives.

Il est nécessaire de corriger cette entorse et d'assurer des péréquations intranationales entre d'une part, les collectivités (agglomérations, régions) qui sont fortement émettrices et qui sont généralement riches, et les collectivités fixatrices qui sont généralement pauvres. La crainte des territoires ruraux est évidemment de se voir sanctuarisés et « colonisés » par les collectivités puissantes au nom de l'intérêt national, phénomène qui peut se produire si, en lieu et place d'un contrat à durée limitée et régulièrement réévalué, se mettent en place des politiques de rachat et de gel irréversible du territoire. En effet, la contribution écologique d'un territoire est permanente et doit être reconnue en tant que telle. Il faut que les territoires ruraux soient proactifs et transforment en atout leur rôle fixateur. Pour cela, il leur faut valoriser et, le cas échéant, monnayer au niveau national leur contribution positive à la balance écologique du pays.

Au-delà de la fixation de carbone, les collectivités locales doivent s'efforcer de maintenir sur place la transformation éventuelle de la biomasse formée en biens de consommation pour conserver la plus-value. La question énergétique peut donc être une opportunité pour les territoires ruraux, à condition qu'ils s'emparent de ce projet, prennent les devants et en gardent le contrôle. Compte tenu de l'enjeu et de l'état de nécessité, toute position défensive est vouée à l'échec.

Atouts et risques des énergies vertes

Une économie de l'énergie et des matériaux verts est donc possible, mais l'on conçoit qu'elle constitue également une menace pour les communautés et collectivités locales. Le spectre d'une transformation en espace de monoculture d'huile de palme, de maïs ou de canne à sucre pour produire de l'éthanol est donc réel.

Cela implique de la part des collectivités locales :

- une bonne maîtrise de leur foncier (voir propositions 11 et 9) ;
- un choix judicieux des filières, en prenant en compte leur impact territorial tant écologiquement que socialement ;
- la capacité d'organiser elles-mêmes le développement de ces filières.

Le développement d'un usage performant des territoires

Relever ces défis implique une ingénierie territoriale qui n'aura rien à envier à l'urbanisme le plus sophistiqué. Une écologie territoriale visant à rechercher les synergies pour augmenter l'efficacité de la production et à minimiser les gaspillages est indispensable.

Il s'agira d'associer des techniques telles que :

- l'épuration de l'eau à la fixation de carbone (lagunage, plus taillis à rotation courte) ;
- l'agroforesterie, associant cultures alimentaires et arbres ;
- la production d'écomatériaux, comme des isolants en fibres végétales, ainsi que leur recyclage sous forme de compost.

Mais aussi d'agencer dans l'espace ces différentes activités :

- répartition des forêts sur les zones de captage ou le long des cours d'eau et aux zones de rupture de pente ;
- infrastructures de chauffage collectif reliées aux gisements de ressources (scierie produisant des copeaux, par exemple) ;
- répartition de l'élevage sur le territoire pour atteindre des optimums agronomiques dans le rapport animaux/cultures ;
- installation des infrastructures énergétiques (éoliennes ou solaires) sur des espaces d'intérêt agricole ou forestier médiocre.

Des agences énergétiques locales

L'intégration des différentes activités est techniquement séduisante, mais socialement délicate. Sauf à instaurer des pratiques dirigistes, elle induira des « coûts de transaction » importants entre les acteurs. L'élaboration de stratégies énergétiques collectives sur un territoire conduit à encourager au niveau local la constitution d'agences énergétiques favorisant la construction de collaborations entre acteurs et susceptibles d'influencer les politiques d'habitat et d'occupation du territoire, d'assainissement, d'implantation agricole, forestière et industrielle. Face au défi énergétique, les collectivités ayant anticipé l'intégration territoriale de leurs activités auront une longueur d'avance.



Catalina Prado, *Serie de las visitas IV*, 2009

3

Protéger les ressources naturelles vitales

Proposition 15 - Une fiscalité écologique

Faire peser les charges fiscales sur les consommables, détaxer le travail

La dématérialisation de l'économie si souvent évoquée ne trouve pas d'application dans la réalité. Les consommations d'eau, de minerai, d'énergie fossile ou fissile n'ont cessé de croître, et ce d'autant plus que les prix des matières premières étaient bas. Il est clair que le « marché » est incapable d'anticipation à long terme, aussi bien que d'internalisation des effets environnementaux. C'est pourquoi il engendre des « corrections » brutales, dont les effets sociaux sont

dévastateurs. Les exemples récents que l'on peut en donner sont les souffrances entraînées par le renchérissement brutal du pétrole et des denrées agricoles.

Seule la puissance publique, notamment au travers de la fiscalité, est en mesure de renchérir progressivement les matières premières et de guider les acteurs économiques dans le sens d'une mutation en douceur. L'outil fiscal est un outil d'orientation à long terme de l'économie.

La recherche d'un développement durable implique donc :

- que les facteurs de production matériels soient taxés ;

- que le travail le soit peu.

Ainsi est-il nécessaire de mettre en place ou de renforcer les écotaxes existantes sur :

- l'eau ;

- l'énergie ;

- les minerais (à distinguer des métaux recyclés).

De même est-il nécessaire de mettre en place une fiscalité sur les « rejets », conformément au principe pollueur-payeur.

Outre son effet dissuasif, cette écotaxe permet de contribuer au financement de ce que les économistes appellent les *aménités environnementales* ou *services environnementaux*, à savoir les fonctions sociales ou biologiques très souvent assurées par les espaces naturels ou ruraux. Le meilleur exemple qui puisse en être donné est le rôle d'épuration de certains espaces naturels ou ruraux (forêt, marais, mangrove). Une écotaxe qui toucherait directement l'industrie et, à travers elle, l'ensemble des consommateurs, notamment urbains, permettrait donc de financer les activités de gestion et d'exploitation douce de ces espaces.

Mise en place de cette fiscalité

La question du niveau de mise en place de cette fiscalité ainsi que de l'utilisation des sommes dégagées est soulevée.

L'application d'une telle fiscalité à un échelon local crée des distorsions de concurrence. Elle implique donc d'admettre que la collectivité (région, État, groupe d'États) qui met en place une telle fiscalité est en droit de protéger son marché contre les produits issus de pays n'ayant pas mis en place une mesure similaire. L'écotaxe serait donc appliquée aux frontières, ce qui implique d'admettre de contrarier la liberté de commerce.

Une autre solution, sans doute meilleure, consiste à jeter les bases d'une fiscalité mondiale.

Difficultés de mise en place

La mise en place d'une telle fiscalité, si elle est techniquement aisée, paraît politiquement délicate, en particulier pour ce qui est de l'option d'une fiscalité mondiale. Cela étant, existe-t-il une alternative crédible à ce dispositif ? Il y a bien un marché des quotas, mais il est tout aussi difficile à mettre en place politiquement, et beaucoup plus complexe techniquement. La difficulté d'instauration d'un dispositif d'écotaxe est donc, au final, une question technique – comment s'y prendre au mieux – et non une question politique – faut-il ou ne faut-il pas la mettre en place.

Techniquement, il s'agit ni plus ni moins que d'une TVA modulable selon l'impact environnemental des produits. Elle variera selon qu'il s'agira du fer, du pétrole, de l'énergie hydraulique, du ciment, etc.

Acteurs des écotaxes

La mise en place des écotaxes requiert la mobilisation des savoir-faire fiscaux traditionnels associés à l'expertise environnementale. Sur le plan mondial, des organismes internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont en mesure d'assurer la coordination de cette mise en place.

Proposition 16 - Une politique forestière énergétique

Restaurer les fonctions biologiques des milieux continentaux

De tous les écosystèmes apparus successivement sur l'espace terrestre, la forêt constitue le plus efficace au titre de la fixation de carbone (effet de lutte contre l'effet de serre), de la constitution et de la longévité des sols, de la régulation de l'eau, au niveau local comme global.

- la fixation de carbone : même dans des conditions de forte minéralisation (destruction rapide de la matière organique morte par les micro-organismes du sol), l'écosystème forestier permet de maintenir une masse de 100 à 200 tonnes de carbone par hectare. Les écosystèmes forestiers abritent 80 % du carbone de la végétation terrestre et 40 % du carbone des sols⁹. Seules les prairies froides (soit en altitude soit en latitude) et les zones très humides (tourbières) sont susceptibles de faire mieux. Si l'homme veut stabiliser l'effet de serre, il est indispensable qu'il utilise à bon escient ce rôle de puits de carbone des forêts en croissance ;

- création et maintien de sols : l'accumulation de carbone dans les sols est ce qui assure leur structure et une partie de leur fertilité (vie biologique notamment). La forêt permet donc de reconstituer des sols dégradés soit en les replantant, soit encore en prélevant une partie raisonnable de la matière organique forestière fixée chaque année pour l'épandre sur les terres agricoles, soit en vert (technique dite du « bois raméal fragmenté »), soit après compostage ;

- régulation du régime hydrique : la forêt agit d'une triple façon sur le régime hydrique. En « suant » (évapotranspiration), elle permet la constitution de nuages au-dessus des masses continentales. L'eau ainsi « évapotranspirée » ne retourne pas à la mer, mais retombe sur les masses continentales. En constituant un sol poreux, elle permet l'infiltration et la rétention des eaux de pluie dans le sous-sol. Enfin, parce qu'elle est

9. Sources : ONF, CIRAD, UE.

plus sombre qu'un sol nu, elle réduit l'albédo (l'effet réfléchissant du sol). Les rayonnements étant absorbés, l'air est moins chaud, il favorise la condensation de l'eau de l'atmosphère et la pluie. La reforestation des montagnes dans des zones sèches (Atlas, mont Liban) est la meilleure manière de « faire revenir la pluie » et de stopper la désertification de la plaine.

Les zones désertiques le sont souvent devenues par l'action de l'homme. La lumière qui atteint ces zones, loin d'être utilisée par la photosynthèse, est réfléchiée et accroît l'effet de serre. La lente et précautionneuse reforestation des zones désertiques permettrait en outre d'épargner autant que possible les forêts primaires existantes. Une exploitation respectueuse de ces dernières n'est toutefois pas à exclure (voir le Forest Stewardship Council : <http://www.fsc.org/>)

L'avantage d'une reconfiguration de l'exploitation forestière est qu'elle représentera également un important potentiel de création de richesse et d'emploi.

Pour toutes ces raisons, l'humanité a besoin d'un plan forestier mondial.

Mise en place d'un tel plan

La principale difficulté de l'activité forestière est l'investissement sur le long terme qu'elle implique. En effet, au contraire de l'exploitation des forêts naturelles qui s'apparente à de la cueillette, l'implantation et l'entretien des forêts domestiques (qui peuvent avoir un haut niveau de biodiversité) demandent des soins constants sur une période moyenne (vingt-cinq ans) à longue (deux cents ans). Toutefois, ces soins se concentrent généralement au démarrage, soit lors des vingt premières années au-delà desquelles les premières coupes génèrent un revenu. La replantation implique donc un effort à long terme dont seules les collectivités sont généralement capables. Les particuliers ou les investissements privés sont en revanche généralement en mesure de gérer une forêt une fois qu'elle est à l'équilibre, sous réserve que certains dispositifs fiscaux ou légaux (surveillance du bon état de la forêt) les y incitent.

L'histoire offre plusieurs exemples de politiques forestières couronnées de succès (que ce soit en Europe ou en Asie). Ces politiques offrent des prototypes dont les principes sont adaptables.

Acteurs de tels plans

Les acteurs privés au sein du Forest Stewardship Council ont démontré qu'il était possible de promouvoir une bonne gestion de la forêt pour ce qui concernait les forêts existantes. Le protocole de Kyoto et les accords de coopération offrent de bons cadres pour des

accords de reforestation. La FAO peut d'autant plus aisément développer une antenne « forestière » que la plupart des pays sont dotés d'une administration forestière. Enfin, la Banque mondiale et les banques de développement sont des instruments de financement potentiellement efficaces.

Proposition 17 - Soutenir l'agroforesterie

Modifier les modèles agricoles et alimentaires

L'un des défis les plus importants auxquels l'humanité est confrontée est celui de son alimentation au XXI^e siècle. Il est à peu près certain que le modèle agricole et alimentaire actuel ne pourra pas satisfaire les besoins de l'humanité :

- il est gourmand en énergie fossile (notamment pour produire les engrais) ;
- il est exigeant en eau (73 % de l'eau douce pompée est destinée à l'agriculture) ;
- il est destructeur des sols.

Quel est ce modèle ? Il privilégie la culture de céréales (blé, maïs, riz) et de légumineuses annuelles (essentiellement le soja), l'élevage extensif (sur zones déforestées) ou intensif, mais à base de céréales. D'une manière générale, il a, suivant un modèle nord-européen, marginalisé les arbres « secs » (sans irrigation ou peu irrigués).

Il existe pourtant de nombreux exemples efficaces de l'utilisation de l'arbre à usage alimentaire : amandier, arbre à pain, noyer, olivier, châtaigner... ou à usage fourrager, comme l'acacia dans les zones sèches. Globalement, on nomme « agroforesteries » toutes les agricultures qui intègrent des arbres.

Cette agroforesterie, sous réserve de n'être pas ou peu irriguée et de s'appuyer sur une diversité d'arbres, présente de nombreux avantages :

- la préservation des sols ;
- une plus grande résistance à la sécheresse ;
- un effet sur le climat local ;
- un effet sur le cycle de l'eau ;
- une production de combustible (bois) ;
- une productivité sans intrants tout à fait remarquable.

Enfin, vertu supplémentaire, cette agroforesterie demande plus de main-d'œuvre, ce qui constitue un avantage dans les pays à forte progression démographique. Il est à noter que le développement des arbres alimentaires peut également concerner directement l'agriculture urbaine et périurbaine.

Mise en place

La généralisation de l'agroforesterie demande la combinaison de trois changements :

- des changements agronomiques ;
- des changements économiques ;
- des changements culturels.

D'un point de vue agronomique, l'agroforesterie est souvent bien maîtrisée, en dépit d'un faible investissement en termes de recherche. Une recherche ne

Le développement de l'agroforesterie suppose un glissement alimentaire, glissement de toute façon inévitable, comme la diminution de la viande rouge. Toutefois, le remplacement du saccharose extrait de la betterave à sucre par du fructose issu des fruits, ou des huiles de tournesol ou de colza par des huiles « arboricoles » ne constitue pas un problème majeur. Plus délicate est la réduction de la part des céréales dans l'alimentation. Notons toutefois qu'une part importante de ces céréales va à l'alimentation d'un bétail qui, naturellement, n'est pas particulièrement granivore.

La consommation de glands broyés plutôt que de maïs peut convenir au cochon ! Au final, les modifications alimentaires semblent donc mineures. Au reste, on sait combien ce genre de pratiques est tributaire des modes. La généralisation du régime « américain » est davantage due à la séduction culturelle exercée par l'Amérique qu'à un quelconque mérite nutritionnel.

Les acteurs de la mise en place

Il existe déjà des réseaux internationaux qui promeuvent l'agroforesterie (<http://www.worldagroforestry.org>).

De nombreuses équipes de recherche travaillent dès à présent sur des modèles agroforestiers et, sur le terrain, les agriculteurs engagés ou réengagés dans ce

type de pratiques sont nombreux sans être ultra-majoritaires. Ils forment, en tous les cas, une base à partir de laquelle ces pratiques peuvent se généraliser.

Sur le plan financier, les acteurs comme la Banque mondiale, qui a fait en 2007 son *mea culpa* en termes de sous-investissement en matière d'agriculture, peuvent tout à fait mettre en place une politique de prêts à long terme, si nécessaire bonifiés, comme cela s'est fait en Europe pour favoriser ce type de pratiques.

Enfin, les habitudes alimentaires étant culturelles, les pouvoirs publics, au travers de leur action en matière d'alimentation, ainsi que les personnes publiques (acteurs, sportifs) sont en mesure de promouvoir un nouveau modèle.



Nils-Udo, *Autel d'eau Méréville*, 2010 (détail)

partirait pas de rien. Les marges de progression en matière de sélection, d'association d'arbres, de mode de conduite (densité de plantation, association avec des cultures annuelles) sont toutefois sans doute encore importantes, ce qui augure d'un bel avenir.

Le soutien à l'agroforesterie implique une sécurisation des investissements et des prêts spécifiques compte tenu du temps de retour sur investissement. On peut remarquer que le développement du bail emphytéotique à partir du III^e siècle dans l'Empire romain, bail de longue durée assorti de l'obligation de planter des arbres fruitiers, correspondait, entre autres, au souci de permettre au preneur de rentrer dans ses investissements.

Proposition 18 - Stopper l'urbanisation des meilleures terres

urbain, même si le renchérissement du pétrole et du transport doit avoir à terme un effet qui, s'il n'est pas anticipé, sera aussi catastrophique que brutal.



Andrea Carreño, Bretagne, 2010

Préserver la ressource « sol »

Le coût élevé des transports ainsi que les difficultés de conservation ont logiquement conduit au développement des agglomérations historiques dans des zones où la production et l'approvisionnement étaient aisés. C'est ainsi que bien des grandes agglomérations actuelles en Asie (comme Pékin ou Tokyo), en Europe (comme Londres ou Paris), en Afrique (Le Caire) ou en Amérique (Mexico) se développent sur des terres extrêmement fertiles. Au moment où l'homme devrait faire un meilleur usage de toutes les ressources disponibles, il y a quelque chose d'absurde à voir le tissu urbain neutraliser les meilleures terres du monde. La chose est d'autant plus préoccupante que rien jusqu'à présent ne semble devoir mettre un frein à l'étalement

Il est donc impératif de protéger les meilleures terres soit en incitant à la densification de la ville soit en encourageant le développement des agglomérations sur des sites non fertiles.

Pour cela, trois outils sont utilisables :

- la non-constructibilité des terres agricoles fertiles ;
- la mise en place d'une taxe sur les constructions en fonction du potentiel de fertilité des sols ;
- la diminution de l'attrait des agglomérations développées sur les sites fertiles en déplaçant les centres administratifs et les centres de pouvoir sur d'autres sites, ce qui peut avoir un effet bénéfique sur l'aménagement du territoire.

D'une manière générale, cette préoccupation ne peut s'inscrire que dans une stratégie urbaine plus globale.

Mise en place

La mise en place d'une telle mesure est une parfaite illustration de la subsidiarité active, puisqu'elle implique la collaboration des niveaux nationaux, régionaux et locaux. Pas plus qu'une agglomération ne peut

résoudre seule le problème, une administration centrale ne peut le faire sans la coopération des pouvoirs locaux. En revanche, le niveau international n'est pas nécessaire pour mettre en place de telles politiques.

Difficulté de mise en place

On peut supposer que le problème sera d'autant plus aigu que le pays fait face à une urbanisation rapide et incontrôlée. Cela étant, ce ne sont pas nécessairement les populations pauvres qui se développent sur les zones fertiles. L'exemple de Rio démontre plutôt que les habitats spontanés se développent sur les parties abandonnées et, en l'occurrence, non fertiles. En fait, c'est bien plutôt du côté des « élites » que le problème risque de se poser.

Proposition 19 - Inverser la logique des marchés de gaz à effet de serre

Intégrer l'économie à l'écologie

Les marchés des gaz à effet de serre découlent d'un bon sentiment : intégrer les questions écologiques aux questions économiques. Toutefois, cette logique des marchés repose sur un étalon : la monnaie. Or, il est manifeste que, depuis un siècle, la monnaie s'est lentement dématérialisée. Il apparaît de plus en plus que la monnaie reflète de manière complexe la puissance passée, présente et future d'une nation. Il faut entendre le mot « puissance » dans un sens large à la fois économique, politique, culturel et... militaire !

Établir des marchés de gaz à effet de serre en dollar parce que les États-Unis ont gagné la dernière guerre mondiale, ou en yuan parce que l'on anticipe une montée en puissance de la Chine peut être fondé sur le plan anthropologique. Le problème est que la crise climatique n'est pas une crise anthropologique, c'est une crise de l'autorégulation du système climatique terrestre.

La réalité, c'est que l'activité humaine peut à maints égards être considérée comme complètement imbriquée dans une sorte de « super économie » : le cycle du carbone. On peut appréhender l'écosystème terrestre comme un métasystème de transaction sous la forme de carbone. Que je mange, respire, défèque, coure, grandisse ou meure (éventuellement en me faisant manger par un autre acteur de l'écosystème), je peux appréhender ces événements comme des changements d'état et des transferts du carbone.

Dès lors, la question qui se pose n'est pas d'intégrer le carbone dans l'économie, mais l'économie dans le carbone.

La logique voudrait que l'humanité tende à mettre en place une monnaie carbone, vraisemblablement au côté d'autres monnaies. Les droits d'émission peuvent, en première appréciation, être assimilés à une nouvelle monnaie. Néanmoins, leur caractère limité ne leur confère que très partiellement les caractéristiques d'une monnaie, ne serait-ce que parce que les sociétés ne sont pas dotées d'une comptabilité carbone au côté de leur comptabilité monétaire conventionnelle.

Les espaces ruraux auraient pourtant tout intérêt à être promoteurs d'une telle monnaie, pour la simple raison qu'ils pourraient en être... les émetteurs ! En effet, sur quoi une telle monnaie serait-elle gagée, sinon sur les stocks de carbone, stocks qui ne peuvent être que la biomasse accumulée sur des territoires ruraux bien gérés.

Espace rural petites et moyennes collectivités et gouvernance mondiale

*Matthieu Calame,
né en 1970, est ingénieur agronome. Il a procédé pour la fonda-
tion Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'homme à la re-
conversion de son domaine rural de la ferme de la Bergerie (val
d'Oise-France) vers une gestion durable. À ce titre il a également
été pendant trois ans président de l'Institut Technique d'Agricul-
ture Biologique (ITAB). Il est actuellement directeur de la Fonda-
tion Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme.*

À publié aux Éditions Charles Léopold Mayer :

*Lettre ouverte aux scientifiques. Alternatives démocratiques
à une idéologie cléricale, 2011*

La Tourmente alimentaire, 2008

Une agriculture pour le XXI^e siècle, 2007



www.gouvernance-mondiale.org

Ce cahier est publié grâce à l'appui de la Fondation Charles Léopold Mayer

fph | Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme